

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
Séance du lundi 28 octobre 2024**

Date de la convocation : lundi 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUHEYTO)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 24 Transformation de postes - tableau des effectifs

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le CGFP modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article L. 313-1 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le CGFP modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles L. 332-24, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-8-1°, L. 332-8-2° et L. 332-23 précisant les emplois non permanents et permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°19 du 22 décembre 2023 relative au tableau des effectifs, constitué de la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières et cadres d'emplois en distinguant les emplois à temps non complet,

Vu l'avis émis par le comité social territorial du 16 octobre 2024,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour afin de répondre aux besoins du service,

Il est nécessaire de transformer le tableau des effectifs comme suit :

COLLECTIVITE	DIRECTION	N° DE POSTE	LIBELLÉ DU POSTE	CATEGORIE CIBLE DU POSTE	CADRE D'EMPLOIS ACTUEL AU TABLEAU DES EFFECTIFS	CADRE D'EMPLOIS DU POSTE TRANSFORMÉ AU TABLEAU DES EFFECTIFS	QUOTITÉ CIBLE DU POSTE	MOTIF DE TRANSFORMATION DU POSTE
CCAS	D2S	PTCCAS00073	Cadre de santé EHPAD	A	Infirmiers en soins généraux	Cadres de santé paramédicaux	Temps complet	Recrutement externe
CCAS	D2S	PTCCAS00241	Animateur(rice) référent(e) activités physiques adaptées	B	Adjoints d'animation	Educateurs des APS	Temps complet	Nomination de l'agent suite réussite à concours

Il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver la modification du tableau des effectifs suivante :

- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux, catégorie A, filière médico-sociale, en cadre de santé, même catégorie, même filière à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des adjoints d'animation, catégorie C, filière animation, en éducateurs des APS, catégorie B, filière sportive à temps complet ;

2. Autoriser le recours éventuel à un agent contractuel selon la procédure rappelée ci-dessous :

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste créé, il pourrait être envisagé de le pourvoir par le recrutement d'un agent contractuel dont le niveau de recrutement serait identique à celui exigé des fonctionnaires susceptibles d'occuper le poste et dont la rémunération correspondrait à l'échelle indiciaire du grade de l'emploi ;

3. Prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel sur le budget de l'exercice 2024 ;

4. Autoriser Monsieur Le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,